



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E153777

VALABLE JUSQU'AU 27/01/2024

ÉDITÉ LE 30/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/10/2006
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 06/10/2006
22 240

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2006B01489

Siret : 492 265 731 00058

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 41171-

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000143830370

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000143830370

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/01/2022

Raison sociale : IGE0

AV DU PHARE DE LA BALUE
ZAC DE CAP MALO
35520 LA MEZIERE

Téléphone : 02 23 30 02 50
Portable :

Fax :

Site Internet : www.c-igeo.fr/
E-mail : criadet@c-igeo.fr

Responsabilité légale :
GC INVEST (483 071 031) / KLAUD'YS (819 944 869) / CANU GUY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 26 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/12/2019
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	17/09/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/05/2022
o Ventilation mécanique	17/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.